



## Modification du droit d visite

Par **ville**, le **22/03/2011** à **21:18**

Bonsoir,

Divorcée depuis plus de 2 ans, maman de 2 enfants de 8 et 5 ans, il était convenu dans le jugement de divorce d'un droit de visite du père un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Or, à partir du mois de juin leur père vient de m'informer d'une mutation professionnelle sur Paris ( j'habite Toulon) et de sa volonté à excercer son droit uniquement pendant les vacances scolaires.

Puis je m'y opposer afin de préserver la qualité de vie de mes enfants encore petits et qui ne cesse de réclamer leur papa.

D'avance merci pour toute l'attention que vous porterez à ma demande.....

Magali

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **21:23**

le père a un droit de visite et non une obligation.

S'il ne prend plus ses enfants un WE sur deux (évidemment, s'il habite à 900 kms, ce n'est pas possible), vous pouvez juste demander une augmentation de la pension alimentaire.

Lui, peut aussi demander à avoir les enfants toutes les vacances scolaires